



CCAS D'ODARS

16 allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

Date d'affichage et d'envoi :

DÉLIBÉRATION DU C.C.A.S D'ODARS

L'an deux mil vingt-trois et le 09 mars à 19h00, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale d'Odars, dûment convoquée, s'est réunie en la salle de la Mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL

PRÉSENTS : Patrice ARSÉGUEL, Florence SIDOBRE, Lydie SCIE, Marie-Ange COUJOU-DELABIE, Catherine MONTCLUS, Andrée BLANC

ABSENTS EXCUSES :

Audrey HERNANDEZ donne procuration à Marie-Ange COUJOU-DELABIE
Timothée SORIANO

ABSENTS :

Yann HAMON

Marie-Ange COUJOU DELABIE a été élue secrétaire.

Nombre de membres : En Exercice : 9 Présents : 6 Votants : 7

Participation : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le budget 2023 est soumis à l'assemblée :

En dépenses :

art. 6218 autre personnel extérieur	300.00 €
art 623 (Publicité, publications, relations publiques)	700.00 €
art 65133 (secours d'urgence)	1 710.11 €
TOTAL	2 710.11 €

En recettes :

Excédent 2022	1 210.11 €
subvention 2023	1 500.00 €

TOTAL 2 710.11 €

Après délibération, le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité en équilibre à 2 710.11 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le Président,
Patrice Arséguel

